



Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville

841, boul. des Bois-Francis Sud, local 100

Victoriaville, Qc, G6P 5W3

819-350-6958

shg.victoriaville@videotron.ca

Services aux membres

Local ouvert

Notre local est ouvert du mardi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30. Possibilité d'effectuer des recherches ou pour consulter des documents sur place, tels que : journaux, revues, volumes et répertoires BMS
Service d'aide spécifique ; des bénévoles en histoire et en généalogie sont présents **le jeudi après-midi**.

Vente de répertoires de baptêmes, mariages et sépultures (BMS)

Il est possible de se procurer des répertoires de baptêmes, mariages et sépultures à notre local du mardi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30.

Aide en généalogie

Des bénévoles de la Société offrent de l'aide à la recherche généalogique à la bibliothèque Alcide-Fleury de Victoriaville tous les jeudis de 13h à 16h. Adresse : 841, boul. des Bois-Francis Sud.

LOGICIELS D'AIDE À LA RECHERCHE POUR LES MEMBRES

Voir au haut de la page « Généalogie » et par la suite consulter l'onglet « Outils de recherche »

Réseau d'entraide

Vous pouvez joindre l'équipe de bénévoles pour fournir de l'aide en généalogie à la Bibliothèque Alcide-Fleury. Vous n'avez pas besoin d'être un expert ou une experte. Nous pouvons fournir de la formation, sur demande. Nous attendons votre appel à 819-350-6958. Un gros merci! Disponibilité demandée : 3 heures par mois de septembre à juin.

Archives consultables

La Ville de Victoriaville gère cinq fonds municipaux et 52 fonds privés et une majorité d'entre eux sont accessibles. Toutes les personnes intéressées par la consultation des archives que détient la Ville de Victoriaville doivent s'adresser à l'hôtel de ville.

Les personnes intéressées à consulter les documents d'archives peuvent le faire aux heures normales de bureau. Vous pouvez vous présenter directement à l'hôtel de ville mais un rendez-vous permettra de mieux préparer votre venue (Tel. : 819 758-6419). Une première visite permettra de faire la demande de documents et le service des archives en assurera l'accès dans les 48 heures.